



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

Ville de Bouxwiller

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 26 Procurations : 1

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint - Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme LANDOLT Séverine, 4^e Adjointe - M. SUTTER Mathieu 5^e Adjoint - M. REIXEL Jean-Luc, Maire-délégué d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme ACKER Danielle - Mme AUFFINGER Bernadette - M. BREHM Pierre - Mme BRUMM Martine - Mme CHABERT Anne - Mme GARCIA Frédérique - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - M. GOETZ Albert - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard -

Membre absent excusé : M. MEYER Marc (procuration à M. VEIT Bernard)

Intervention de M. Frédéric ENGEL sur la gestion de la parcelle des noyers au Bastberg

M. Bernard Veit a sollicité à plusieurs reprises des explications sur les frais payés par la Ville, relatifs à la gestion de la parcelle N° 18, située au lieu-dit Wasen, au Bastberg, et d'une contenance de 8,85 ha.

M. Frédéric Engel, représentant de l'ONF, a été invité pour expliquer au Conseil Municipal la façon dont ce site est géré.

Il expose à l'assemblée que cette parcelle est soumise intégralement au régime forestier, la plantation de noyers y compris et qu'elle est, par conséquent, soumise au paiement de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO), au titre du régime forestier, et au paiement des travaux forestiers des prestataires mandatés par l'ONF, dans le cadre du cahier des charges du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

Il précise que le montant de la CVO s'élève à 2 €/ha, soit 5 € pour les 2,5 ha de la plantation de noyers.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

M. Jean-Luc Reixel est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Programme des travaux forestiers 2021Rapporteur : M. Stéphane FATH

M. Frédéric Engel, représentant de l'ONF, présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2021, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'Exploitation

Dépenses

Abattage et façonnage	8 670 €
Débardage	2 720 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	3 277 €
Total HT	14 667 €

Recettes et Volumes estimés

Bois d'œuvre (en m ³)	190 m ³
Bois en long (bois de chauffage en m ³)	429 m ³
Bois non façonné (en m ³)	152 m ³
Total (en m ³)	772 m ³
Coupe en vente sur pied	29 m ³
Recette brut estimée HT	35 770 € HT
Bénéfice travaux d'exploitation	21 103 € HT

Travaux Patrimoniaux

(maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)

Dépenses

Travaux sylvicoles	10 840 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	1 740 €
Travaux d'infrastructure	4 520 €
Travaux environnementaux	1 250 €
Travaux touristiques (accueil du public)	290 €
Total HT	18 640 € HT

Recette globale

Total dépenses (travaux d'exploitation + patrimoniaux)	33 307 €
Bénéfice d'exploitation	35 770 €
Résultat	2 463 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. approuve ce programme de travaux de l'année 2021 ;
2. autorise le Maire (ou le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières) à signer les devis correspondants à sa réalisation et le charge d'étudier avant signature avec le CSA, la pertinence de l'ensemble des travaux patrimoniaux ;
3. décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2021 :
 - 14 667 € H.T. pour les travaux d'exploitation
 - 18 640 € H.T. pour les travaux patrimoniaux

Point 3 : Compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2020.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal par 26 voix pour, 0 contre, 1 abstention (A. Goetz).

Point 4 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier N° 0051 : Terrains non bâtis, situé lieu-dit Weidenbaum à Bouxwiller, cadastrés section 18, parcelles N° 167 et 168, d'une superficie totale de 24,38 ares, prix de vente à 9 000 €

Vu l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09/07/1987 instaurant le droit de préemption urbain et celle du 17 mars 1994 qui en étend le champ d'application,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner du 18/11/2020, reçue en Mairie le 20/11/2020, présentée par Maître Schmitt-Macherich, Notaire à Bouxwiller, et portant sur les terrains situés à Bouxwiller, cadastrés section 18, parcelles N° 167 et 168, d'une superficie totale de 24,38 ares, propriété de M. Albert Knecht, au prix de 9 000 €,

Considérant l'emplacement réservé N° BOU18 sur ladite parcelle pour la création d'une liaison douce (5 mètres) entre le lotissement Weidenbaum et la rue Jules César, au bénéfice de la Ville de Bouxwiller, dans le PLUI approuvé en date du 19/12/2019, y rendant toute construction impossible,

Le Conseil Municipal décide par 23 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (L. Dorn, A. Goetz, V. Laforgue, B. Schaff) :

- d'exercer son droit de préemption sur le terrain susvisé en vue de la création d'une liaison douce (5 mètres) entre le lotissement Weidenbaum et la rue Jules César
- d'accepter le prix fixé à 9 000 € par la déclaration d'intention d'aliéner
- d'en informer le notaire et le propriétaire concerné
- d'autoriser le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété
- d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires à cette opération.

2) Dossier N° 0052 : Terrain non bâti, situé lieu-dit Schelmenkirchhof à Imbsheim, section 25 parcelle N° 317/25, d'une superficie totale de 27,85 ares, prix de vente à 29 700 €

Vu l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09/07/1987 instaurant le droit de préemption urbain et celle du 17 mars 1994 qui en étend le champ d'application,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner du 16/11/2020, reçue en Mairie le 18/11/2020, présentée par Maître Criqui-Marx, Notaire à Saverne, et portant sur le terrain situé à Imbsheim, cadastré section 25, parcelle N° 317/25, d'une superficie totale de 27,85 ares, propriété de Mme Edith Schott et usufruitiers, au prix de 29 700 €,

Considérant que le zonage de ladite parcelle est une « zone à urbanisation future 1AU » inscrite au PLUI, approuvé en date du 19/12/2019, et que ce zonage est prévu pour la constitution d'une réserve foncière destinée à accueillir un programme d'habitat et/ou d'équipements réalisés par une seule opération d'ensemble et qu'il rend la parcelle objet de la DIA inconstructible en l'état,

Le Conseil Municipal décide, par 20 voix pour, 0 contre, 7 abstentions (D. Acker, B. Auffinger, P. Brehm, L. Dorn, A. Goetz, V. Laforgue, B. Schaff) :

- d'exercer son droit de préemption sur le terrain susvisé, dans le cadre du zonage 1AU du PLUI applicable à la parcelle
- d'accepter le prix fixé à 29 700 € par la déclaration d'intention d'aliéner
- d'en informer le notaire et le propriétaire concerné
- d'autoriser le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété
- d'inscrire au budget primitif les crédits nécessaires à cette opération.

3) Dossier N° 0053 : Bâti - 9, rue Sundhalt à Bouxwiller

* Section : 8

* Parcelle : 250

* Superficie totale : 7,64 ares

* Prix de vente : 220 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0054 : Bâti - 32, Résidence Weidenbaum à Bouxwiller

* Section : 18

* Parcelle : 538/136

* Superficie totale : 7,8 ares

* Prix de vente : 266 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0055 : Bâti - 34-36 Grand'rue à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 55, 56, 71

* Superficie totale : 2,28 ares

* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0056 : Non bâti - Rue du Maréchal Foch à Bouxwiller

* Section : 9

* Parcelle : 115, 116

* Superficie totale : 16.23 ares

* Prix de vente : 1 610 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 0057 : Non bâti - Rue du Maréchal Foch à Bouxwiller

* Section : 9

* Parcelle : 115, 116

* Superficie totale : 16.23 ares

* Prix de vente : 690 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier N° 0058 : Non bâti - Rue du Greffier à Bouxwiller

* Section : 11

* Parcelle : 209

* Superficie totale : 2.75 ares

* Prix de vente : 34 375 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 5 : Signature d'une convention d'occupation du domaine privé communal aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque

Rapporteur : M. F. Comartin

La Commune de Bouxwiller souhaitant promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire, a proposé la mise à disposition d'une partie de la toiture du local technique de la station d'épuration pour permettre la réalisation d'une installation de production photovoltaïque par l'entreprise citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne, qui a fait part de son intérêt, pour une installation photovoltaïque d'une surface prévisionnelle de 120m².

Le 16 novembre 2020, la Commission de l'environnement, de l'écologie, de l'urbanisme et des équipements, a donné un avis favorable à la mise en œuvre du projet et la signature d'une convention d'une durée de 20 ans à compter de la mise en service de l'installation, ou à l'issue du contrat passé avec Electricité de Strasbourg Réseaux.

En contrepartie de la mise à disposition de son toit, la Commune reçoit une redevance d'occupation proportionnelle à la surface de capteurs photovoltaïques installée, soit 1€/m².

A l'issue de la convention, la Ville aura la possibilité :

- de racheter l'équipement photovoltaïque à un prix fixé par dire d'expert (expert indépendant, qui évaluera la valeur résiduelle des modules et l'avantage conféré au preneur selon le prix de l'électricité qui sera alors en vigueur)
- de renouveler le bail sur une durée qui sera déterminée entre les parties puis de récupérer gratuitement l'installation photovoltaïque initiale
- de renégocier et renouveler le bail pour une durée qui sera déterminée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (B. Veit qui ne souhaite pas laisser un héritage en fin de bail qui ira à l'encontre de l'écologie), 1 abstention (V. Laforgue) :

- approuve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la nouvelle station d'épuration de Bouxwiller
- valide la proposition faite par l'entreprise citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne de financer l'installation de ces panneaux
- autorise le Maire à signer une convention avec Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

Point 6 : Signature d'une convention entre la Ville de Bouxwiller et l'entreprise Berry Superfos en vue de l'aménagement d'un accès piéton et cyclable sur une parcelle communale

Rapporteur : M. F. Lezaire

La société Berry souhaite confirmer ses engagements en matière de Développement Durable tout en sécurisant les déplacements de ses salariés circulant à pied ou à vélo.

Dans ce sens, elle a sollicité la Ville de Bouxwiller afin de pouvoir aménager un accès depuis la piste cyclable située au Nord de son site au travers d'une parcelle communale, section 20 parcelle 251.

Les travaux concernés par le projet sont :

- Coupe d'arbres, sur une largeur de 10 mètres maximum sur toute l'emprise de la future voirie
- Terrassement, y compris en vue de créer une pente plus douce jusqu'à la future entrée du site Berry
- Fourniture et pose de matériaux de voirie provisoire, y compris recyclé pour la sous-couche. La finition de la voirie se fera dans un matériau fin type 0/4.
- Fourniture et pose d'une voirie définitive
- Fourniture et pose de mobilier urbain (barrière, potelet...), de signalisation verticale et horizontale.

En date du 16 novembre 2020, la commission de l'environnement, de l'écologie, de l'urbanisme et des équipements collectifs a émis un avis favorable par rapport à ce projet.

Une réflexion est actuellement en cours pour créer une jonction entre la rue d'Obermodern et l'itinéraire cyclable à l'arrière de l'entreprise Berry. En cas de concrétisation de l'aménagement d'un nouveau tracé au travers de la parcelle communale section 20 n°251, les parties devront s'entendre pour maintenir un accès cyclable à l'entreprise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce projet et autorise le Maire à signer une convention avec l'entreprise Berry Superfos.

Point 7 : Nomination des membres du nouveau CCAS fusionné

Rapporteur : Mme D. Hamm

En référence à la décision du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 de fusionner les CCAS de Bouxwiller et des communes associées, les trois CCAS ont décidé leur dissolution : Riedheim le 19 novembre 2020, Griesbach-le-Bastberg le 26 novembre 2020, et Imbsheim le 28 novembre 2020.

Il s'agit maintenant de nommer les membres du nouveau CCAS issu de la fusion.

L'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.

Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :

- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales - UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- un représentant des personnes handicapées
- un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil Municipal, décide, par 26 voix pour, 1 contre (B. Auffinger), 0 abstention, de désigner comme membres du Conseil d'administration du CCAS, les conseillers municipaux suivants :

1. Michel Patrick
2. Hamm Danielle
3. Landolt Séverine
4. Mehl Louisa
5. Gérard Roger
6. Fath Stéphane
7. Brumm Martine
8. Lugardon Marguerite

Point 8 : Acquisitions de terrains - rectification de délibération

Rapporteur : M. P. Michel

Deux acquisitions de terrains pour l'euro symbolique avaient été décidées lors du Conseil Municipal du 6 juin 2019.

1. La première, émanant des héritiers de Madame Yvonne VIX (veuve de M. Marcel LOHR), qui, dans le cadre de la succession, proposent de céder à la Ville la parcelle n°37 de la section 20, d'une contenance de 10,21 ares, située en aval de la station d'épuration, dans une zone A (à vocation agricole) du PLUI, en bordure d'un îlot de forêt.
2. La deuxième, émanant de M. et Mme MEHL Stéphane, propriétaires de la parcelle n°206 de la section 13, d'une contenance de 6,70 ares, située en zone A du PLUI, au sud du rond-point est de Bouxwiller.

Cette délibération autorisait nommément le Maire ou le premier Adjoint à établir des actes administratifs. Or, les actes administratifs n'ayant pas été établis depuis lors, il s'avère nécessaire de reprendre cette délibération, sous peine d'illégalité des actes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir lesdites parcelles pour l'euro symbolique
- d'établir les deux actes administratifs qui seront signés par Monsieur le Maire, en qualité de notaire et par le premier Adjoint au Maire, au nom de la Ville.

Point 9 : Concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Rapporteur : M. P. Michel

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures
- être un acteur majeur dans les pays émergents
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants
- développer le centre logistique KUHN Parts
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements

rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, l'entreprise accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Il est rappelé que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes • plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, il est demandé aux conseils municipaux de s'engager à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (A. Chabert, V. Laforgue), décide d'apporter son soutien au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

Point 10 : Armement de la police municipale

Rapporteur : M. F. Lezair

Selon l'article L 511-5 du code de la sécurité intérieure (CSI), lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient, les agents de police municipale peuvent être autorisés nominativement par le représentant de l'Etat dans le département, sur demande motivée du maire, à porter une arme, sous réserve de l'existence d'une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat. Les conditions du port d'arme sont précisées par les articles R 511-11 et suivants du CSI.

L'armement de la police municipale a été examiné en Commissions réunies le 3 décembre 2020. Il est proposé d'équiper les policiers soit d'un pistolet à induction électrique (PIE ou taser), soit d'une arme létale (pistolet automatique ou revolver chamberé). La caméra-piéton peut être ajoutée à l'équipement choisi.

Par 21 voix pour, 5 contre (A. Chabert, L. Dorn, A. Goetz, V. Laforgue, B. Schaff), 1 abstention (D. Acker), le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'armement des policiers municipaux.
- Le Maire dotera les policiers municipaux d'une arme létale avec caméra-piéton (arme de catégorie B).
- Le Maire complètera la convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat par un volet « armement de la police municipale ».
- Le Maire prendra toutes les mesures appropriées et signera tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'armement des policiers municipaux.
- Les dépenses (armement, formation initiale, formation continue, aménagement de locaux) seront inscrites au budget des exercices 2021 et suivants.

Point 11 : Création d'un budget annexe « Culture »

Rapporteur : M. M. Sutter

Afin d'améliorer la gestion des affaires culturelles, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un budget annexe « Structures Culturelles », à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ceci permettra :

- d'avoir une vision plus précise de l'exécution budgétaire de ce domaine de compétence de la Ville
- de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service
- de suivre d'année en année l'évolution de sa situation financière
- de dégager ses propres résultats et retracer l'affectation donnée à ces résultats.

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (L. Dorn, V. Laforgue, B. Schaff) :

- La création d'un budget annexe « Structures Culturelles » à compter du 1^{er} janvier 2021
- La nomenclature applicable à ce budget annexe est la M14
- Le budget annexe reprendra le passif et l'actif relatif aux bâtiments du Musée du Pays de Hanau et ses réserves, du Centre Culturel, du Théâtre, de la Salle de l'Orangerie et de la Maison des Associations
- Le Maire reçoit délégation pour effectuer le transfert des données à l'appui d'un certificat y afférent
- Les immobilisations seront amorties au même rythme que celles du budget principal.

Point 12 : Ventilation des travaux en régie**Rapporteur : M. M. Sutter**

Sur proposition de M. Mathieu Sutter, Adjoint au Maire, le Conseil approuve, par 25 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (B. Auffinger, M. Lugardon), l'état des travaux effectués en régie municipale durant l'année 2020 :

TRAVAUX EN REGIE 2020					
Article	Chap	Op°	Fonct°	Intitulé	Montant
2121	040	182	8231	Plantations - Piste cyclable et rue Geyling	2 640,00 €
2121	040	189	8231	Cimetières catholique et communes associées : engazonnement zéro phyto	3 960,00 €
2128	040	237	324	Plateau d'évolution : aménagement terrain nivellement, ...	3 204,00 €
2135	040	230	7184	2, place du Château - Aménagement local Amis du Musée	10 229,23 €
2135	040	254	0201	Ateliers municipaux - Aménagement local pour éclairage et Marché de Noël	2 640,00 €
2135	040	255	2111	Ecole maternelle - Amélioration alimentation eau	704,00 €
2135	040	278	4124	Club-house Bouxwiller - Rénovation douche arbitre	2 585,67 €
2135	040	280	4223	Salle polyvalente Imbsheim - Aménagement local CTA	1 760,00 €
2135	040	292	4143	Tennis club - Remplacement chaudière	550,00 €
2135	040	300	4112	Logement Coubertin - Rénovation salle de bain, wc, peinture	6 567,40 €
2135	040	303	020	Mairie Imbsheim - Aménagement nouveau stockage de fioul et remplacement cuve	5 073,74 €
2151	040	182	822	Impasse du Blaireau - Parking	4 048,00 €
2151	040	182	822	Parking rue de la Commune - Mur de soutènement et création parking	7 834,00 €
2183	040	263	2121	Ecole élémentaire Bouxwiller - Installation tableaux interactifs	770,00 €
2188	040		022	Griesbach - Fourreaux pour panneaux électoraux	1 342,00 €
TOTAL					53 908,04 €

Point 13 : Décisions modificatives*Rapporteur : M. M. Sutter*

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les décisions modificatives suivantes :

67061 Code INSEE	VILLE DE BOUXWILLER BOUXWILLER BOUX	DM n°3 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-722-01 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-7022-8331 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2151-182-822 : VOIRIE ET PLACES PUBLIQUES	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-177-330 : CENTRE CULTUREL BOUXWILLER	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-260-020 : MAIRIE BOUXWILLER	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041512-822 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	22 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	22 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121-8231 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-260-020 : MAIRIE BOUXWILLER	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-263-2121 : ECOLE ELEMENTAIRE BOUXWILLER	0.00 €	51 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-189-026 : AMENAGEMENT DE CIMETIERES	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-292-4143 : VESTIAIRES TENNIS-CLUB	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-260-020 : MAIRIE BOUXWILLER	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-182-821 : VOIRIE ET PLACES PUBLIQUES	0.00 €	19 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-189-026 : AMENAGEMENT DE CIMETIERES	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	176 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	22 850.00 €	185 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		162 150.00 €		0.00 €

67061 Code INSEE	VILLE DE BOUXWILLER BOUX ASSAINISSEMENT	DM n°3 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

TRAVAUX ASSAINISSEMENT BOUXWILLER ET GRIESBACH

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-131-A22 : STATION D'EPURATION	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
D-2158-A11 : TRAVAUX ASSAINISSEMENT GENERAL	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Informations**1. Informations sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal**

Date signature	Nature de la délégation	Projet	Décision
09-déc.-20	MAPA	Fourniture et pose d'un columbarium 20 cases pour le cimetière protestant de Bouxwiller	PSF - 17 913,00 € TTC
09-déc.-20	MAPA	Fourniture et pose d'un columbarium 10 cases pour le cimetière catholique de Bouxwiller	PSF - 8 050,80 € TTC
09-déc.-20	MAPA	Fourniture et pose d'un columbarium 10 cases pour le cimetière d'Imbsheim	PSF - 8 112,00 € TTC
13-nov.-20	MAPA	Acquisition 11 postes de travail + 4 portables + visioconférence	SERVINFO - 34 750,56 € TTC
06-oct.-20	MAPA	Fourniture 12 bancs avec dossier 2m Mélèze, 2 bancs sans dossier 2m Mélèze	SCIERIE MELEZE BOIS ROND - 3 986,00 € TTC
29-sept.-20	MAPA	Travaux enfouissement réseaux fibre optique rue de Riedheim et rue du Vignoble	ROSACE DEPLOIEMENT - 7 221,60 € TTC
29-sept.-20	MAPA	Travaux enfouissement réseaux fibre optique rue des Juifs et rue du Sable	ROSACE DEPLOIEMENT - 8 244,00 € TTC

2. Subvention votée par la commune pour Arcoboux :

Une subvention a été votée pour Arcoboux d'un montant de 2 000€. La Présidente d'ARCOBOUX précise que les retombées de cette subvention se font à l'échelle de tous les commerçants et pas seulement aux adhérents.

3. Dates des réunions du Conseil Municipal en 2021 :

Jeudi 28 janvier 2021

Jeudi 18 février 2021 – débat d'orientations budgétaires (DOB) et vote du Compte administratif 2020

Jeudi 25 mars 2021

Jeudi 15 avril 2021 – vote du budget primitif 2021

Jeudi 20 mai 2021

Jeudi 17 juin 2021

Jeudi 8 juillet 2021

Jeudi 9 septembre 2021

Jeudi 14 octobre 2021

Jeudi 18 novembre 2021

Jeudi 9 décembre 2021

4. Autres dates à retenir :

Lundi 18 janvier 2021 – Commission d'urbanisme

Lundi 8 février 2021 – Commission des finances (examen du DOB et du CA)

Mardi 6 avril 2021 – Commission des finances (examen du budget primitif 2021)

5. Location des locaux du 25 Grand Rue par la librairie Bouq's

M. Sutter informe que les locaux du 25 Grand Rue sont loués à la librairie Bouq's depuis le 23 novembre 2020.

6. Nomination d'Anne-Sylvie Burger

Anne-Sylvie Burger a été nommée en tant qu'Assistante de direction sur le poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe créé le 5 novembre 2020. Elle assure le secrétariat du Maire et assiste Nathalie Banzet dans ses missions.

7. Réintégration de Michel POINTEAUX suite à congés maladie

Il est prévu que Michel Pointeaux, responsable de la police municipale, réintègre son poste le 14 décembre 2020 après un congé maladie de 3 mois.

Divers :

Danielle Hamm informe des actions de la Commission Animation sur le thème « Ensemble vers Noël » :

- Les cartes de Noël seront distribuées aux habitants dans les boîtes aux lettres pour Noël.
- La musique de Noël sera diffusée dans les rues durant les week-ends jusqu'à Noël.
- Les dessins des enfants des écoles sont publiés dans un calendrier de l'Avent sur Facebook.
- Un espace de Noël éphémère se tiendra durant les week-ends avant Noël avec quelques stands et chalets, tenus par les artisans d'art et artistes qui exposeront sur le parvis du Musée, avec notamment des objets en bois sculpté, des objets décoratifs en céramique, des sculptures en métal, des couteaux, de la laine teintée, mais également des produits issus de l'apiculture, du fromage, ainsi qu'un stand de bretzels. L'Association du Groupe folklorique du Pays de Hanau de Bouxwiller sera également sur place le samedi 12 décembre. Elle proposera des soupes et du vin chaud à emporter.